

**COMMUNE DE CHAMPEAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 27 JUILLET 2007**

Le vingt-sept Juillet deux mil sept à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, ELIA, CHECHIN, HOLVOET, MORCHOISNE, Mmes BACHE, BICH, M. ROBAR, Mme JUGET, M. VERVONDEL.

**ABSENT EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ** : M. SZCZEPANSKI a donné pouvoir à Mme BICH.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. LION, POSTEL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme BACHE.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le précédent compte rendu de la séance du 27 Juin 2007. Aucune observation n'étant formulée, il est procédé à son émargement.

**COLLÉGIALE : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire explique qu'avant de lancer les appels d'offres, il est nécessaire de signer la convention de maîtrise d'œuvre pour la deuxième phase des travaux.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques dans le cadre de la deuxième phase des travaux de réfection des toitures sur le chevet et les bas-côtés nord et sud de la Collégiale.

Les honoraires dus à Monsieur MOULIN s'élèvent à 17 888,09 € H.T. qui se décomposent ainsi :

**Montant H.T. de la phase II des travaux = 202 354,00 € x 8,84 %.**

Ensuite, Monsieur le Maire confirme que les travaux de la phase I sont en retard d'au moins un mois et demi, suite aux nombreuses absences de l'entreprise sur le chantier. Des pénalités de retard seront demandées. La réouverture de la Collégiale n'est pas envisageable avant fin Septembre.

Il relate également que les Bâtiments de France se sont opposés à la création des lucarnes permettant l'accès aux gouttières pour nettoyage. Toutefois, Monsieur MOULIN a confirmé que les Bâtiments de France n'ont pas à intervenir sur les bâtiments gérés par les Monuments Historiques.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame BICH demande où en sont les travaux sur les poutres de la Campélienne. Monsieur le Maire répond que malheureusement la Société chargée de ces travaux n'a pas pu tenir le délai d'intervention prévu. Les travaux sont reportés à Décembre. Fâcheuse conséquence : la Campélienne devra être fermée pour 15 jours en Décembre.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de l'école primaire vont bon train ainsi que ceux de la Cantine.
- Il explique également que le Feu d'artifice, qui n'a pu être tiré en Juin à cause des intempéries, sera tiré le dimanche 2 Septembre 2007.

**Plus d'autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h15.**

**Pas de question du public.**